

FLANDRE

Accord conclu avec le monde agricole

Au bout d'une très longue négociation, le gouvernement flamand et les organisations d'agriculteurs sont parvenus à un accord sur un paquet de mesures, dans la nuit de jeudi à vendredi. Un accord qui est loin de faire l'unanimité auprès des écologistes flamands et des associations de protection de l'environnement qui parlent d'un « hold-up » et du « triomphe de la loi de la rue ». Là où Jan Jambon, le ministre-président N-VA de la Région flamande, parle d'un accord « ambitieux et tourné vers l'avenir, dans le respect de la nature ». Très attendu, le point central de cet accord porte, bien entendu, sur l'azote. L'accord maintient l'objectif de 30 % de réduction des émissions par les porcs d'ici 2030, tout comme il conserve les différents seuils d'autorisation pour l'industrie (1 %) et l'agriculture (0,025 %).



En revanche, les exploitations qui dépassent le seuil d'émissions fixé pourraient toujours demander une dérogation si elles procèdent à une enquête environnementale approfondie. Un examen au cas par cas serait alors effectué. Enfin, l'accord permet par ailleurs aux agriculteurs de racheter des droits d'émission à une exploitation qui ferme ses portes à partir de 2025.

Conséquence immédiate de l'accord, les agriculteurs flamands qui bloquaient plusieurs accès à la zone portuaire de Gand depuis jeudi ont levé le camp. Côté wallon, c'est la région liégeoise qui a été l'objet de barrages fil-trants, ce vendredi. Les participants entendaient remettre la pression sur le secteur agroalimentaire, les experts, les syndicats et les organismes fédéraux qui se réunissaient dans l'après-midi pour tenter de réduire les charges administratives dont se plaint le secteur agricole. A l'issue de la réunion, Marianne Streef, présidente de la FWA se montrait très satisfaite. « Le climat était très constructif », dit-elle. « L'engagement a été pris par les trois cabinets ministériels de l'Agriculture de mettre en place un système qui permet de n'encoder qu'une fois chaque information. Une ligne du temps a été établie pour la mise en place du mécanisme. » F.D.E.

BRUXELLES

Une prière récitée au parlement crée la polémique



© PHOTO NEWS.

Une vidéo montrant un imam récitant une prière depuis la tribune du parlement bruxellois partagée vendredi sur les réseaux sociaux, a suscité plusieurs réactions d'indignation et un rappel ferme à la neutralité des institutions publiques par le président de l'assemblée bruxelloise, Rachid Madrane (PS). « Le parlement n'est pas le temple d'autre chose que de la démocratie », a déclaré celui-ci. Selon le président du parlement régional, la vidéo en question a été tournée le 13 janvier dernier lors d'une visite qui n'était pas organisée par l'institution bruxelloise. L'imam qui est filmé faisait partie d'un groupe invité par l'association « Friends of Brussels », qui effectuait une visite du parlement bruxellois à l'invitation du député Hasan Koyuncu (PS). Des personnes de différentes orientations philosophiques et religieuses étaient également présentes.

De telles visites sont régulièrement organisées, à la demande d'une association ou – comme ici – à la demande d'un député. Tous les élus ont le droit d'en organiser, sans que le Bureau du parlement, son organe de gestion, ne soit saisi de la demande. L'assemblée bruxelloise accueille près de 10.000 visiteurs chaque année et il importe que chacun puisse pousser les portes de cette institution pour découvrir comment fonctionne notre démocratie, a contextualisé M. Madrane. Mais celui-ci a tenu à rappeler, au nom du Bureau, que « le parlement doit impérativement rester neutre ». M. Madrane a ajouté qu'il le rappellerait par courrier à Hasan Koyuncu, mais aussi aux différents chefs de groupe. Il inscrira cette question à l'ordre du jour du prochain Bureau du parlement. Il a enfin rappelé que depuis le 9 février, période de prudence électorale oblige, plus aucune visite n'est organisée. BELGA

MIGRATION

« On ne mesure pas le chemin parcouru par l'immigration marocaine »

Le politologue Hassan Bousetta retrace l'histoire de la migration marocaine, de la signature des accords de main-d'œuvre entre la Belgique et le Maroc en février 1964 à la quatrième génération.

ENTRETIEN

FANNY DECLERCQ
UGO SANTKIN

Balbutiement d'une politique migratoire belge, la convention belgo-marocaine du 17 février 1964, relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique, a façonné notre pays. Aujourd'hui, les Marocains constituent la première communauté étrangère en Belgique.

Hassan Bousetta, professeur associé à l'Université de Liège, chercheur qualifié du FNRS et membre du PS, revient sur ces 60 années d'histoire de la migration, et ces générations marquées par les combats, l'assimilation, le lien perdu avec le Maroc et la recherche de repères mémoriels.

L'immigration marocaine, qui a résulté de la convention de 1964, n'était pas un premier choix pour la Belgique.

La Fédération charbonnière de Belgique a d'abord tout tenté pour mobiliser la main-d'œuvre locale, en vain. La Belgique n'a pas non plus recruté dans ses colonies. Incapable de trouver de la main-d'œuvre, elle s'est alors tournée vers le Maroc, qui a ouvert les portes de l'émigration au moment où il faisait face aux défis de son indépendance. Ce n'était pas un choix naturel, souhaité, à une période où la concurrence était ferme pour fixer la main-d'œuvre.

La convention a un statut particulier puisqu'elle ne répond pas aux conditions de forme d'un texte à portée législative et n'est pas publique. C'est un arrangement entre Etats, en fait. La portée normative de l'accord est très limitée, et ne crée pas de droit, notamment en termes d'égalité de traitement entre les travailleurs marocains et belges.

Cet accord, quelques années après celui conclu avec l'Italie, marque-t-il le début d'une politique migratoire en Belgique ?

Il y a un débat sur ce point. On voit des formes élémentaires d'une politique d'immigration, encore balbutiante, déjà discutée au ministère du Travail dès l'après-guerre. Mais il s'agit plutôt d'une politique de gestion du marché du travail, qui ne prévoit rien en termes d'encadrement structurel pour répondre aux besoins des travailleurs. L'accueil est pris en main par les employeurs, les syndicats, l'Eglise ainsi que des organisations caritatives en l'absence d'une politique structurée.

Dans les premiers temps de l'immigration, la Belgique a encouragé le regroupement familial. Sur une ligne du temps, les Marocains, Turcs et autres Méditerranéens remplissent les besoins du secteur minier. Mais, à partir de 1967, des charbonnages se ferment et, en 1974, cette forme de politique d'immigration, qui fait appel à des quotas de travailleurs, s'arrête.

Quelle a été la scolarité des enfants arrivés en Belgique suite à cette politique de regroupement familial ou nés ici ?

A partir de 1974, les familles sont confrontées à une double difficulté : les pères perdent leur job avec la fin de l'ex-



Selon le politologue Hassan Bousetta, « la présence marocaine s'explique par le travail et elle prend sa racine dans l'histoire sociale du pays ». © D.R.

ploitation des mines, alors que les ménages s'agrandissent et leurs besoins augmentent. Jusqu'à la fin des années 80, toute cette jeunesse qui arrive sur les bancs de l'école a des besoins auxquels on ne répond pas, notamment d'orientation et d'accompagnement scolaire.

Et le problème scolaire n'est pas résolu. On voit dans les enquêtes Pisa que notre enseignement fonctionne à deux vitesses, et les profils de ceux qui sont dans la deuxième sont souvent liés à l'histoire de la migration. L'une des particularités de l'immigration marocaine en Belgique est d'être hyper concentrée spatialement, et l'on voit bien que cette dualisation scolaire est très marquée territorialement, surtout à Bruxelles.

Les deux tiers de l'immigration marocaine se concentrent sur dix communes belges : six Bruxelloises avec Anvers, Malines, Charleroi et Liège. Cela concentre sur certains territoires à la fois

les faiblesses et les forces, comme le poids électoral qui explique la forte représentation politique de l'immigration marocaine.

Comment l'immigration marocaine a-t-elle continué après les années 70 ?

L'immigration marocaine, à la différence des immigrations sud-européennes et de manière similaire à l'immigration turque, continue à se maintenir depuis 1964, par la constitution de familles ou des régularisations. Grosso modo, un tiers de l'immigration marocaine est présent depuis avant 1984, un tiers après 1984 et un tiers depuis les 20 dernières années. C'est pourquoi l'immigration marocaine, depuis le début des années 2020, est devenue la première communauté d'origine étrangère en Belgique.

La deuxième génération arrive dans un contexte de difficultés d'accès au marché du travail et de discriminations, liées d'abord à leur statut d'étranger. Beaucoup de jeunes dans les années 80 n'avaient pas la nationalité belge, la naturalisation s'amplifiera dans les années 90 via de grandes réformes qui enlèveront toute une série de discriminations considérées comme justifiées légalement. Ils feront aussi face à des discriminations injustifiables en droit, dans l'accès au marché, au logement, dans le système scolaire. On a fait des progrès depuis lors, mais la deuxième génération a pris ça de plein fouet et construit ses combats pour l'égalité de traitement. Un grand chemin a été fait par la deuxième génération, porté sur le terrain juridique ou politique, que les troisièmes générations ne mesurent pas toujours.

A quoi ressemble aujourd'hui cette troisième génération ?

Il y a une fragmentation très importante, avec certains jeunes qui font maintenant partie de la classe moyenne supérieure, peu concernés par ces questions de discriminations, et beaucoup d'autres dans de grandes difficultés sociales. De grandes questions qui se posaient à la deuxième génération ne sont pas résolues : les problèmes d'orientation, la dualité du marché scolaire, les violences policières... On ne peut pas parler de manière uniforme de cette génération. L'une des particularités de l'immigration marocaine, c'est une forme d'acculturation rapide, en comparaison avec l'immigration turque. Ce n'est pas souvent constaté car cela va de pair avec des affirmations identitaires. On voit bien qu'une marocanité s'affiche, par exemple pour le football, mais derrière cette affirmation symbolique il reste peu de chose culturellement, sauf des traditions familiales. On a des générations qui sont bien plus assimilées qu'on ne le pense et qui sont bien plus proches dans leur comportement anthropologique des jeunes Belges d'aujourd'hui que de ceux des jeunes Marocains d'aujourd'hui.

Quel est le lien qui subsiste avec la société marocaine ?

Les troisième et quatrième générations ont accès à la maison familiale des grands-parents mais ont un rapport différent des premières générations, qui ont connu les transferts d'épargne et l'attachement à la brique. Les jeunes générations se comportent comme des « touristes diasporiques » : il y a un attachement historique mais en consommant le Maroc tel un touriste ordinaire attend de ses vacances.